



## Demande d'accès ou de correction

*Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

**But de la demande :**

- Accès à des renseignements personnels     Correction des renseignements personnels

Titre (facultatif)    Nom    Prénom

Adresse postale    Rue    Ville/Village    Province    Code postal

Numéro de téléphone (*jour*)    Numéro de téléphone (*soir*)    Numéro de téléphone cellulaire

Adresse courriel    Numéro de télécopieur

Si la demande est faite pour **l'accès à** ou pour **la correction de** ses propres renseignements personnels :

Nom sur le dossier :  même que ci-dessus, ou : \_\_\_\_\_

Bien vouloir fournir une description détaillée des dossiers demandés, renseignements personnels ou renseignements qui doivent être corrigés. S'il y a lieu, joindre un document de soutien. Bien vouloir joindre une feuille supplémentaire si plus d'espace est nécessaire.

- Voulez-vous :
- Recevoir une copie papier du dossier?
  - Recevoir le dossier sur CD?
  - Examiner l'original au CHEO?



**Calendrier des droits**

Action	Droits
Effectuer une demande d'accès	Le droit de 5 \$ doit accompagner la demande écrite
Modification des renseignements personnels	Aucun droit nécessaire mis à part les droits de demande de 5 \$ et les droits de photocopie.
Photocopies et impressions	0,20 \$ par page
CD-ROM	10 \$ par CD
Recherche manuelle d'un dossier	30 \$/heure (7,50 \$ pour chaque 15 minutes) travaillée par une personne
Préparer un dossier pour le divulguer, y compris le retranchement de certaines parties.	30 \$/heure (7,50 \$ pour chaque 15 minutes) travaillée par une personne
Création d'un programme informatique ou d'une autre méthode pour produire un dossier à partir d'un dossier lisible par machine.	60 \$/heure (15 \$ pour chaque 15 minutes) travaillée par une personne
Droits comprenant les frais informatiques encourus pour localiser, récupérer, traiter et copier les dossiers selon les spécifications contenues dans la facture que l'hôpital reçoit	Coûts réels

- Tout sera mis en oeuvre pour fournir une estimation des droits lorsqu'on s'attend à ce qu'ils dépassent 25 \$
- Le CHEO peut exiger au demandeur de payer 50 % des droits estimés à l'avance s'il prévoit qu'ils excèderont 100 \$
- Le paiement total des droits peut être exigé avant de donner accès au dossier

Tous les droits sont prescrits par le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Signature : _____	Date : _____
-------------------	--------------

**Réservé à l'établissement seulement**

Date de réception _____	Numéro de demande _____	Commentaire _____
----------------------------	----------------------------	----------------------

*Les renseignements personnels contenus dans ce formulaire sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FIPPA). Les informations fournies ne sont utilisées que dans le but de répondre à votre demande. Adresser les questions concernant cette collecte d'information au coordinateur de l'accès à l'information au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), 401, chemin Smyth, Ottawa (Ontario) K1H 8L1.*